Communauté de Communes Maurienne Galibier
54, rue Général Férié - 73140 ST MICHEL DE MAURIENNE
Tél 04 79 56 52 54 - hebergement@maurienne-galibier.com

Délibération N°2019-71 du 18/09/2019

TAXE DE SÉJOUR - BORDEREAU DE DÉCLARATION - HEBERGEMENT CLASSÉ

RAPPEL TARIFS	palace	2,60 €	3*	1,00 €	chambre d'hôte	0,40 €
APPLICABLES AU 01/01/2020	5 *	2,00 €	2*	0,60 €		
	4 *	1,40 €	1*	0,40 €	camping	0,20 €

PROPRIETAIRE OU GÉRANT :	
NOM, Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

IDENTIFICATION DU MEUBLÉ :	
Nom de l'immeuble ou du chalet :	
Adresse :	
Capacité d'accueil :	personnes
Classement :	étoiles

Déclaration pour la période du / / au / / /

mode de réservation directe (D) ou opérateur numérique (lequel?)	PÉRIODE DE SÉJOUR		NOMBRE DE NUITÉES (A)	NOMBRE DE MAJEURS (B)	NOMBRE DE MINEURS	TOTAL NUITÉES (A X B)	TARIF	TAXE A REVERSER
	DATE D'ARRIVÉE	DATE DE DÉPART						
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
						0		0,00 €
TOTAL								
TOTAL A REVERSER (= sommes encaissées)								0,00 €

La déclaration et le règlement doivent nous parvenir avant le 15 mai n et le 15 octobre n
Vous pouvez régler soit :

Par chèque, à l'ordre du Trésor Public (joint à la présente déclaration)

Par virement sur le compte REGIE TS CCMG	IBAN: FR76 1007 1730 0000 0020 0111 770	BIC: TRPUFRP1	Envoi d'une copie de l'ordre de virement par mail hebergement@maurienne-galibier.com